

Séance du : 10 avril 2025

n° 21/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence du premier Vice-Président Mr Christian PORTET.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CAMINADE, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Marius MILHES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Jean LAGOUTTE à Michel FERRET, Patricia MALMAISON à Christian PORTET.

Nombre de voix : 35

Excusés :

Philippe BARBASTE, Jacques DANJOU, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Marie-France LOISEL, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO.

Objet : TEPOS 2025- Autorisation de signature de la convention et engagement des dépenses

VU la délibération 02/2015 du 7 décembre 2015 portant Approbation du Projet de Territoire du PETR du Pays Lauragais,

Monsieur le Vice-Président rappelle que depuis le début de ce mandat, nos quatre intercommunalités qui forment le PETR du Pays Lauragais ont fait de la transition environnementale un axe prioritaire de leurs politiques respectives. Elles travaillent de concert sur des sujets majeurs comme la production d'énergies renouvelables, la mobilité douce, la rénovation énergétique des bâtiments publics ou encore l'adaptation au changement climatique.

Depuis 2023, une délégation d'élus et de techniciens assistent aux rencontres TEPOS portées par le CLER, réseau pour la transition énergétique. Ces rencontres accueillent chaque année pas moins de 600 congressistes de toute la France et mettent en lumière un territoire exemplaire. Elles sont un lieu de formation, de mise en perspective mais surtout un lieu d'échange extraordinaire.

Elles ont permis de faire monter en compétence notre territoire, de candidater à un certain nombre d'appels à projet ou d'appel à manifestation d'intérêt et d'en être lauréat.

En 2024, lors des rencontres TEPOS 2024 de Loos-En-Gohelle, dans les Hauts de France, c'est toute une délégation occitane qui a été constituée pour y participer.

En effet, en plus des 24 élus et techniciens lauragais, ce ne sont pas moins de 8 élus et agents de territoires voisins qui ont rejoint le bus de la délégation lauragaise.

De nombreuses heures de route, mises à profit pour échanger et partager des retours d'expérience, mais aussi initier davantage de coopération entre territoires.

Afin de réduire les dépenses et mutualiser les coûts, les avances des frais avaient été réalisés par le PETR et la communauté de communes Piège Lauragais Malepère.

Sur 2025, une coopération similaire est envisagée pour un séminaire organisé par Mauges Communauté (49) qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2025 avec, par soucis de simplification, une avance des frais assurée par le PETR.

Cette coopération implique l'établissement d'une convention de partenariat et de mutualisation des coûts entre les différents établissements et collectivités participant à cette délégation. Celle-ci décrit les conditions et les modalités techniques et financières entre le PETR du Pays Lauragais et les différents partenaires pour assurer une bonne gestion du projet.

Les dépenses correspondantes, présentées lors du débat d'orientations budgétaires du 27 février 2025, ont été incluses dans le budget prévisionnel.

Après avoir exposé les grandes lignes du projet de candidature, et, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE, à l'unanimité, de :

1° - **AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention de partenariat entre les structures participantes

2° - **AUTORISER** le mandatement des dépenses correspondantes

3° - **AUTORISER** la refacturation aux collectivités de leur part en fonction de leur nombre de participants

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Labastide d'Anjou, le 10 avril 2025

**Pour le Président empêché
Le Vice-Président**



Christian PORTET

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.